

PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Mairie de PANZOULT

Séance du 2 Mai 2024

Date de convocation : 25 Avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PANZOULT, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DESBOURDES Francis, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- DESBOURDES FRANCIS
- DELAFOND CAILLÉ CHARLOTTE
- MOLISSON STEPHANIE
- NAVATTE MARC
- TRANCHANT DAVID (arrivé à 20h05)
- BARBIER ROBIN
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (arrivé à 20h10)
- CAMON ISABELLE
- FELTRIN PIERRE
- NAVATTE FLORENCE
- BLANCHARD CHARLINE

Etaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

- TRANCHANT DAVID (absent de 20h00 à 20h05)
- VEILLOT JULIE
- RIPAUD-CADIOU JULIA
- CAILLÉ PIERRE-EDOUARD (absent de 20h00 à 20h10)
- MARIE FLORENCE

A été désigné secrétaire : DELAFOND-CAILLÉ Charlotte

Monsieur Le Maire demande de rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Budget Commune décision modificative : accord du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

DCM 2024-05-001 : Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 3 Avril 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 Avril 2024

Vote : Membres 14, Présents 9, Représentés 0, Votants 9, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-001 : Publiée le : 3 Mai 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 3 Mai 2024

DCM 2024-05-002 : SIEIL 37 – Dissimulation du réseau de télécommunication – Les Petites Roches

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet « dissimulation du réseau télécommunication sis Les Petites Roches ».

Montant total du projet : 12 184.93 euros HT → 13 286.72 euros TTC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** de lancer le projet
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Vote : Membres 14, Présents 9, Représentés 0, Votants 9, Exprimés 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-002 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-003 : Projet New Deal Bouyques télécom - Bail

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'implantation d'un relais de téléphonie mobile par la société CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES.

Ce relais serait composé de :

- Un dispositif d'antennes sur le pylône
- D'armoires techniques
- D'une clôture

Il serait implanté sur la parcelle communale cadastrée section ZW numéro 8, sis Le Petit Marais 37220 Panzoult.

Le loyer annuel lié à l'occupation du terrain est fixé à 500 euros nets.

Après avoir pris connaissance du dossier, Monsieur Le Maire notifie au Conseil Municipal que le vote se fera à bulletin secret.

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

Vote à bulletin secret :

Nombre de votant : 11

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 2

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable sur les termes du bail à intervenir entre CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES et la commune de Panzoult.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation privative du domaine public
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'autorisation de travaux

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 7

Contre : 2

Abstention : 2

DCM N° 2024-05-003 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-004 : SATESE 37 – Modification des statuts

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 Avril 2022,

Vu la délibération n° 2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur Le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **EMET** un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 18 mars 2024
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur Le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

DCM N° 2024-05-004 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-005 : Achat d'un défibrillateur - Devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Camon Isabelle afin de présenter un devis concernant l'achat d'un défibrillateur. Réception d'un seul devis.

SECURIMED :

1 509.60 euros HT → 1 811.52 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de SECURIMED pour un montant de 1 509.60 euros HT → 1 811.52 euros TTC.

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-005 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-006 : Achat de bancs - Devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Delafond Caillé Charlotte afin de nous présenter un devis concernant l'achat de bancs (installation au plan d'eau). Réception d'un seul devis.

FERMOB

1 116.76 euros HT → 1 340.11 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis FERMOB pour un montant de 1 116.76 euros HT → 1 340.11 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-006 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-007 : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien de la commune ainsi que l'école.

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

Sur le rapport de Madame DELAFOND-CAILLÉ Charlotte et après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE :

La création à compter du 3 Mai 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade de Adjoint Technique, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 mois allant du 3 Mai 2024 au 31 Octobre 2024.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Membres 11, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-007 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-008 : Berger Levrault – Offre commerciale - Hébergement

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal d'une offre commerciale de Berger Levrault concernant un contrat d'hébergement pour 36 mois.

Coûts :

- Hébergement e.magnus – tarif mensuel : 36 euros HT,

- Ouverture de compte (4 produits) : 340 euros HT

- Prestation complémentaire – Transfert et importation des bases de données : 370 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'offre commerciale de Berger Levrault

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'offre commerciale

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-008 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-009 : Achat électroménager pour la cuisine de la salle des fêtes - Devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte et à madame Camon Isabelle afin de nous présenter un devis concernant l'achat d'électroménager pour la cuisine de la salle des fêtes. Réception d'un seul devis.

Armoire réfrigérée :
1 040.00 euros HT → 1 248.00 euros TTC

Cuisinière professionnelle à gaz :
1 805.00 euros HT → 2 166.00 euros TTC

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de Arredo Chef – SARL EUREX pour un montant total de 2 845.00 euros HT → 3 414.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-009 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-010 : Réhabilitation de la cantine - Devis

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Navatte afin de présenter les différents devis concernant la réhabilitation de la cantine.

Travaux de climatisation : réception d'un seul devis
Brion Sébastien : 3 615.00 euros HT → 3 976.50 euros TTC

Travaux de plâtrerie / isolation :
Brion Sébastien : 4 185.00 euros HT → 4 603.50 euros TTC
EIRL Fontaine Sébastien : 3 331.70 euros HT → 3 998.04 euros TTC

Travaux de menuiserie : réception d'un seul devis
Menuiserie Buton Pose : 320.00 euros HT → 384.00 euros TTC

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis Brion Sébastien (travaux de climatisation) pour un montant 3 615.00 euros HT → 3 976.50 euros TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis EIRL Fontaine Sébastien (travaux de plâtrerie / isolation) pour un montant de 3 331.70 euros HT → 3 998.04 euros TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis Menuiserie Buton Pose (travaux de menuiserie) pour un montant de 320.00 euros HT → 384.00 euros TTC

Vote : Membres 14, Présents 11, Représentés 0, Votants 11, Exprimés 11

Pour : 11

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 2024-05-010 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

DCM 2024-05-011 : Budget Commune – Décision modificative

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit afin de régler la prochaine facture concernant l'achat d'électroménager pour la cuisine de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- ACCEPTE les virements de crédits ci-dessous :

Objet de la dépense	Diminution des crédits		Augmentation des crédits	
	Articles	Sommes	Articles	Sommes
Achat d'électroménager pour la cuisine de la salle des fêtes	2135 Opération 70	3 414.00	2188	3 414.00

Vote : Membres 14, Présents 14, Représentés 0, Votants 14, Exprimés 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DCM N° 2024-05-011 : Publiée le : 5 Avril 2024 ; Rendu exécutoire par l'envoi à la Sous-Préfecture de Chinon le : 5 Avril 2024

Choix de destination du rez-de-chaussée de l'ancienne l'école

Monsieur Navatte rappelle les différentes salles. Proposition que le rez-de-chaussée soit destiné pour l'associatif

Monsieur Feltrin Pierre : Les Club des anciens ont quelques doléances.

Proposition de Remettre en état.

Subvention auprès de la Commune – Interrogation de l'association samba concernant l'achat d'un grand miroir.

Madame Molisson Stéphanie : Prévoir l'achat d'un miroir par la Commune afin que lui-ci puisse servir aux autres associations.

Monsieur Feltrin Pierre notifie qu'il faut tout refaire au niveau du rez-de-chaussée.

Choix destination aux associations ou logement locatif ?

Madame Molisson Stéphanie notifie qu'il est dommage d'avoir 3 salles associatives.

Monsieur Feltrin Pierre propose de faire une remise au propre.

La majorité valide la proposition de Monsieur Feltrin Pierre (1 abstention).

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

Madame Delafond-Caillé Charlotte notifie qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement pour les salles ainsi qu'un planning. Le planning nous permettra de voir la fréquentation. Faire un point dans 1 an

Mettre en place une convention avec les associations

Il existe des conventions sur d'autres salles (Véronique). Transmettre les conventions à Monsieur Feltrin Pierre.

Cérémonie du 8 Mai 1945

Rendez-vous 10h30 pour l'installation

Florence Marc David Francis

Jus de fruit

Petits fours chez Marion

DETR ventilation

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier déposé auprès des services de l'Etat pour l'obtention de la DETR 2024 à été accepté. Monsieur Le Maire demande à Monsieur Navatte Marc de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir des devis.

LEGO devis :

SARL BBF : montant du devis 1 179.00 euros TTC. Accord du Conseil Municipal.

Faire un essai.

Questions et informations diverses – Tour de table

Desbourdes Francis :

Pigeonnier :

Mois Mai : Navatte Marc et Florence

Mois de Juin : Tranchant David et Molisson Stéphanie

SEANCE LEVEE A 21h31

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mercredi 5 Juin 2024 à 18h30
à la Mairie**

LE MAIRE FRANCIS DESBOURDES	LA SECRETAIRE CHARLOTTE DELAFOND-CAILLÉ
--	--

Conseil Municipal du 2 MAI 2024

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le secrétaire, Madame Le Maire, et les membres du Conseil Municipal.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 MAI 2024**

Délibérations n° :

**DCM 2024-05-001 ; DCM 2024-05-002 ; DCM 2024-05-003 ; DCM 2024-05-004 ;
DCM 2024-05-005 ; DCM 2024-05-006 ; DCM 2024-05-007 ; DCM 2024-05-008 ;
DCM 2024-05-009 ; DCM 2024-05-010 ET DCM 2024-05-011**

Présents	Signatures	Procurations
DESBOURDES Francis		
DELAFOND CAILÉ Charlotte		
MOLISSON Stéphanie		
NAVATTE MARC		
TRANCHANT David		
VEILLOT Julie		
RIPAUD-CADIOU Julia		
BARBIER Robin		
MARIE Florence		
CAILLÉ Pierre-Edouard		
CAMON Isabelle		
FELTRIN Pierre		
NAVATTE Florence		
BLANCHARD Charline		

Conseil Municipal du 2 MAI 2024